

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2020

---

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS876

présenté par

M. Charles de Courson, M. Castellani, M. Clément, Mme Frédérique Dumas, M. François-Michel Lambert et M. Lassalle

-----

### ARTICLE 10

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les complémentaires santé ont déjà annoncé une hausse de 8 à 9% de leurs cotisations pour 2021.

Créer un nouvel impôt autours de 1,3% va encore aggraver le coût de l'assurance maladie complémentaire.

Le présent amendement propose ainsi la suppression de l'article 10.